



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....33  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame BACHELET**

**Délibération numéro :**  
**2021/016**

**Contrat de concession de  
service public de la  
fourrière de véhicules  
terrestres à moteur  
Protocole de fin de contrat  
résiliation anticipée**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 4 février 2021, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
vendredi 22 janvier 2021

La Maire

**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

**ETAIENT EXCUSES :** Claude ASSIER, Thierry SOLIER

**PROCURATIONS :** Claude ASSIER pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Thierry SOLIER pouvoir à Alain NAYRAC

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Magali CAMMAS, Adjointe du service Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le contrat de concession de service public de la fourrière de véhicules terrestres à moteur, notamment en son article 20 portant résiliation anticipée à la demande du délégataire,

Vu le courrier en date du 23 septembre 2020 du délégataire, DATA12 signifiant à la ville sa volonté de résiliation anticipée du contrat,

Considérant que le délégataire a souhaité mettre un terme anticipé au contrat, et qu'il convient par le biais d'un protocole d'exprimer les volontés de chacune des parties et les conditions de la mise en œuvre de la résiliation anticipée,

Considérant que l'autorité délégante doit dans le cadre de ce protocole veiller au principe de continuité du service public et au patrimoine de la délégation,

Aussi, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. De prendre acte de la résiliation anticipée à la demande du délégataire du contrat de concession de service public de véhicules terrestres à moteur, conclue entre la Commune de Millau et DATA12,
2. D'approuver le protocole de fin de contrat ci-joint à la présente délibération,
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer le protocole de fin de contrat et tous documents afférant à ce dossier.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

